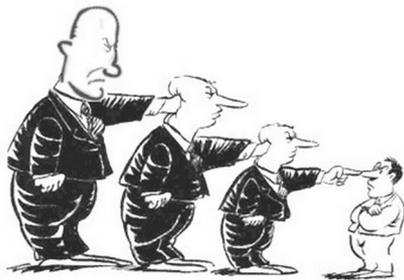


jeudi 18 mars 2021

À bas les chef-fes !

Loi Rilhac au sénat, un nouveau pas vers un statut hiérarchique des directions d'écoles



Après plusieurs décennies de réformes néo libérales délétères et dévastatrices pour l'école, les missions des directions d'école ont évolué vers une hiérarchisation rampante, inspirée des pratiques de management issues du privé. Les conditions de travail accentuées par les pressions hiérarchiques incessantes se sont dégradées et les missions des directeurs-trices se sont accrues. La multiplication des

tâches et l'alourdissement de la charge de travail des directions d'école les cantonnent à un rôle d'administrateur-riche et d'intermédiaire entre les inspections et les équipes et vide de son sens la mission de direction. Le suicide de Christine Renon en septembre 2019 qui a bouleversé l'ensemble de la communauté éducative, a mis en exergue cette dégradation des conditions de travail des enseignant-es, et en particulier celles des directions d'école. Depuis, rien n'a été mis en place pour améliorer les conditions de travail. Au contraire, le ministère instrumentalise ce suicide afin de mettre en place son projet politique réactionnaire. La loi Rihlac « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » adoptée ce mercredi 10 mars au Sénat remet sur la table la question du statut de supérieur-e hiérarchique en dotant les directeurs-trices d'école d'une autorité fonctionnelle qui leur donne « une délégation de compétences de l'autorité académique » , piétinant ainsi le rôle et le fonctionnement collégial du conseil des maîtres-ses, l'auto-organisation des équipes et la liberté pédagogique. Par ailleurs, le gouvernement entend résoudre ce problème par davantage de responsabilités monnayées à coup de primes. Comme la majorité des enseignant-es, les directeurs-trices se trouvent sous payé-es au vu de l'ampleur de leurs responsabilités et peu reconnu-es dans leur fonction, et ce n'est pas une prime annuelle de 450 euros qui permettra d'améliorer leurs conditions de travail. Elle singularise tout au plus une fonction avec des contreparties bien plus lourdes qui instrumentalisent les directions d'école et en font les courroies de transmission -dans la novlangue managériale, on appelle ça des « pilotes »

du projet ministériel de réorganisation d'une école toujours plus pyramidale et hiérarchisée. Une école où les établissements et les personnels sont mis en concurrence et où les « méthodes d'apprentissage », les formations et les pratiques pédagogiques sont uniformisées au profit d'une seule pratique celle d'une « instruction » descendante outillée par la prescription des « bonnes méthodes » consignées dans des livrets homologués par le ministère de l'éducation nationale et complètement déconnectée de la réalité sociale. L'école de Blanquer feint d'ignorer la réalité incontournable de l'origine de l'échec scolaire qui reste les inégalités liées à l'origine sociale des enfants.

SUD Éducation 49 revendique à l'opposé de ces conceptions libérales, des directions collégiales d'école avec une répartition des tâches et une relation de travail horizontale, du temps de concertation pour les équipes, des moyens pour une école publique égalitaire et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société, solidaire, démocratique, débarrassée des inégalités.

Si vous voulez un aperçu des conséquences de ce management par "l'autorité" voyez comment Hélène Careil vient d'être mutée d'office en plein milieu de l'année scolaire. Pour en savoir plus lisez la tribune dans médiapart :

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/200321/non-la-mutation-forcee-dhelene-careil-non-lautoritarisme-de-leducation-nationale>.

L'occasion pour SUD éducation 49 de rappeler son soutien total à Hélène Careil et de demander sa réintégration dans son école d'origine. Signez la pétition de soutien : <https://www.change.org/p/dsden-93-pas-de-repression-pour-helene-7fa9598f-a068-4c19-8f8e-94b9df346330>



La Commune a 150 ans

Rendons à la Commune ce qui n'appartient pas à Ferry



Les tenant·es de la République clament qu'elle offre une École laïque, gratuite et obligatoire, mais c'est un vol tant au niveau de l'idée que de sa mise en œuvre. Elle oublie de dire que ce triptyque nous vient de la Commune de Paris et que Ferry et ses successeurs ne sont que des fossoyeurs.

18 mars 1871, débute la Commune de Paris et il n'aura fallu que quelques jours pour que le peuple propose son Projet d'éducation pour ses enfants. Avec l'éducation, 'question mère, qui embrasse et domine toutes les questions politiques et sociales', le peuple mise sur la pérennisation du gouvernement pour et par lui-même.

L'Éducation doit être laïque...

Le Projet de la Commune chasse les Frères et Sœurs des écoles et les remplace par des femmes et des hommes du peuple. Tous les signes religieux sont proscrits. Elle met en œuvre la Séparation de l'Église et de l'État alors que de nos jours l'argent du contribuable finance les enseignant·es du privé. De même, l'État autorise les établissements scolaires hors contrat donnant la possibilité à des parents de placer leurs enfants sans leur consentement, sous le joug de la religion et de l'obscurantisme. L'État doit fournir à chaque enfant un enseignement pour acquérir la liberté de conscience. Pour cela, il doit laisser aux enseignant·es l'autonomie et la liberté pédagogique. A la place de ça, il préfère légiférer sur les fake news plutôt que de donner les moyens aux enseignant·es de former les élèves à l'esprit critique.

L'Éducation doit être obligatoire...

Pour se gouverner, le peuple a compris que la place des enfants n'est pas à l'usine et que filles et garçons doivent être éduqué·es. Les enfants doivent sortir du système d'exploitation capitaliste. L'obligation ne peut pas être qu'un devoir et une contrainte pour les parents. Elle doit devenir un droit. Un droit assumé par l'État de fournir une égalité à tous les enfants d'accéder à un niveau de formation qui leur permette de sortir de leur condition sociale. Or on est loin du compte car nos ministres issu·es de la classe dominante n'ont aucune envie de voir les enfants du peuple accéder à leur rang. Ielles se contentent d'un saupoudrage de dispositifs comme les Cordées de la Réussite pour se donner bonne conscience et élever l'idée de la méritocratie, qui n'apporte que l'asservissement à un système. D'où le carton rouge à la France dans l'enquête Pisa de 2018. L'Etat doit avoir une obligation de résultats en mettant tout en œuvre pour éliminer tout

décrochage scolaire.

L'Éducation doit être gratuite...

Pour être émancipatrice et accessible à tous les enfants, aucune barrière financière ne doit entraver 'l'égalité de l'instruction'. La Commune déclare que l'Éducation doit devenir un 'service public de premier ordre'. La gratuité peut être une réalité : financement des fournitures scolaires jusqu'au lycée, organisation des Rased qui n'oblige pas des familles à recourir à des psychologues du secteur privé, véritable politique d'aide aux devoirs pour ne pas avoir à payer des cours du soir, accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur pour tout·es les étudiant·es quelque soit leur origine sociale.

L'enseignement professionnel doit former des citoyen·nes...

La Commune mise sur l'enseignement professionnel autant pour les filles que les garçons, pour faciliter 'l'apprentissage et l'exercice de la profession [en fonction] des goûts et des aptitudes' de l'enfant. Elle le prévoit en intégrant une solide culture générale. Parce que chaque élève est la·le citoyen·ne de demain, l'École ne doit pas se contenter de la·le formater selon les besoins des entreprises et du pouvoir capitaliste.

Édouard Vaillant a précédé Ferry de 10 ans en proposant ce Projet d'éducation de la Commune de Paris :

**UNE ÉCOLE LAÏQUE, OBLIGATOIRE ET GRATUITE
POUR TOUTES ET TOUS, UN VÉRITABLE SERVICE
PUBLIC DE L'ÉDUCATION**

**150 ANS PLUS TARD, C'EST TOUJOURS LE PROJET
PORTE PAR SUD EDUCATION**



Pour nous contacter

par mail contact@sudeducation49.org

par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>